



## Compte rendu du CRT-FP Tenu le 18 avril 2023 aux bureaux du SES

Presences	ABSENCES	Ordre du jour	SUJET: PATRONAL (P), SYNDICAL (S)	
Partie syndicale: M. Jean-François Boivin M <sup>me</sup> Christine Gilbert M <sup>me</sup> Vanessa Pelletier M <sup>me</sup> Julie Gagné M. Alain Dufour  Partie patronale: M <sup>me</sup> Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M <sup>me</sup> Valérie Cléroux	Partie syndicale :  Partie patronale :  M. Dominic Simard	dicale: Partie syndicale: 1. Compt	1. Compte rendu de la réunion du 17 janvier 2023	
		2. Organisation scolaire	Р	
		3. Sécurité d'emploi	Р	
		4. Cours d'été	S	
		5. Liste de rappel versus autorisation d'enseigner	S	
		6. Liste de rappel secrétariat/comptabilité	Р	
			7. Entente sur le mécanisme d'octroi de contrat à la FF	P S
		8. Réajustement d'horaire-consultation	S	
		9. PAB accéléré CSS-CIUSSS	Р	
		10. Fonctions et responsabilités	Р	
		11. Retour sur la RAC	Р	
		12. Autre sujet :		
		a)		

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
Compte rendu de la réunion du     17 janvier 2023	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 17 janvier 2023.	
Choix de tâche (2022-06-09)	M. Simard mentionne qu'il y a présentement une cohorte en SASI accéléré et qu'il y en aurait possiblement d'autres. Le gouvernement désirait également reporter ce modèle accéléré à d'autres programmes de formation professionnelle. M. Boily ajoute que les élèves ont beaucoup de difficultés dans ce programme accéléré. Ils ont reçu l'information à l'effet que peu importe le nombre d'élèves, le programme accéléré démarrera, supporté par une mesure pour les enseignants. Le CSS précise que de cette façon, ça crée une baisse de ratio, ce qui sera plus bénéfique pour les élèves et les enseignants. (2022-10-05)	
	Le SES informe le Centre de services scolaire qu'un conseil fédéral extraordinaire pour discuter du SASI accéléré se tiendra le mercredi 18 janvier. (2023-01-17)	
	M. Boily informe les membres que le CSS n'a pas de nouvelle pour une prochaine cohorte, mis à part celle qui est en continuité présentement. De plus, le ministère semble aller vers la formation PAB en accéléré. Mme Gagnon ajoute qu'à la suite de la signature de l'entente pour la rémunération du SASI, le premier paiement pour 2022 devrait se faire en mai 2023. Mme Gilbert s'informe concernant la nouvelle formation pour les PAB de 60 heures qui est	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action-
		information
	offerte sur la page Facebook du CIUSSS. Le CSS n'a pas été mis au courant, il fera des vérifications. (2023-04-18)	
Autres sujets: a) Paie d'été vs temps partiel (2022-06-09)	À la suite d'une question du Centre de services, le Syndicat mentionne ne pas avoir reçu d'appels concernant les paies de début d'année pour les contrats de 360 ou 720. Mme Gagnon ajoute que pour le dossier des tolérances, un tableau a été créé afin de tenir la liste le plus à jour possible et assurer un meilleur suivi. M. Boily informe les membres que l'un des enjeux de la formation professionnelle est l'insertion. Il allège présentement l'horaire de l'enseignant au début de l'année, mais ça implique que le temps reporté alourdira la tâche au courant de l'année par la suite. (2022-10-05)	
	Afin de faciliter l'insertion en FP, le CSS mentionne que la tâche éducative est allégée en début d'année et que la TOS prévoit de l'ATP pour se planifier et rencontrer le mentor si nécessaire. En santé, un projet pilote a été organisé pour assurer une meilleure intégration basée sur le même principe que celui en équipement motorisé qui consiste à rencontrer tous les nouveaux engagés d'un secteur pour leur donner les informations pertinentes. (2023-01-17)	
	En raison d'une tempête, la rencontre d'information avait été annulée et le SES ainsi que le CSS n'ont pas reçu de nouvelle date. M. Boily fera les vérifications nécessaires.	
	Le CSS est présentement en reddition de compte et regarde la possibilité d'élargir le projet pilote du secteur jeunes sur l'insertion professionnelle à la FP et à la FGA. Le CSS n'a pas la confirmation que M. Julien Boudreault sera encore sur cette mesure l'an prochain, mais le Centre de services désire le conserver. Le SES invite le CSS à faire appel à lui pour aller rencontrer les nouvelles personnes engagées afin de leur donner des informations. Mme Gagnon précise que la rencontre se fait en virtuel et attire peu de gens présentement, même si chaque personne engagée reçoit un courriel d'invitation. (2023-04-18)	
Autres sujets: b) Enseignants mentors en FP (2022-06-09)	Une deuxième enseignante s'est ajoutée comme mentors en formation professionnelle. Le SES amène une problématique à l'effet qu'un mentor n'a pas son brevet et qu'il est exigé dans l'offre de service. D'autres enseignants auraient postulé si le brevet n'était pas nécessaire. Il faut être équitable pour tous. Le CSS fera des vérifications. (2022-10-05)	
	Concernant la problématique soulevée à l'effet qu'un mentor n'ayant pas son brevet ait été sélectionné alors que c'était un prérequis dans l'offre, le CSS n'a pas fait la vérification. (2023-01-17)	
	Le CSS a fait des vérifications et dans l'offre de service on ne demande qu'une qualification légale et l'enseignante engagée est qualifiée. M. Boily amène un questionnement à savoir si le mentor n'a pas de contrat à 100 % l'an prochain, quel pourcentage sera déterminé pour la tâche du mentor. Le SES mentionne que si la personne ne comble pas le pourcentage prévu	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	pour le mentor, alors il faudra ajouter une personne mentor pour combler le manque.	
	Mme Gagnon propose de créer un cadre de référence, comme il est fait au secteur jeunes. M. Boivin mentionne que considérant que l'annexe prévoit la consultation, un cadre de référence pourrait être fait pour la consultation en général et par la suite par secteur à revoir annuellement. Mme Gagnon en discutera avec les directions. M. Boily précise qu'il est difficile de faire l'encadrement des mentors, car il reçoit très peu d'information de leur part, ni même leur horaire. (2023-04-18)	
CFP Nouvelles (2022-10-05)	Le CFP Nouvelles est débuté et est envoyé par courriel au personnel. Le Syndicat fait la demande pour en recevoir une copie, celle-ci est acceptée par M. Boily. (2023-01-17)	
	La prochaine parution est prévue ce mois-ci, en avril, et M. Boily l'enverra au SES. (2023-04-18)	
Calendrier scolaire (S) (2023-01-17)	Le CSS explique que dans le but d'avoir le moins de calendriers différents possible, il a placé trois journées pédagogiques communes à tous les secteurs. Le SES rappelle qu'il y a 10 % des journées pédagogiques qui appartient aux enseignants. Le CSS déposera le calendrier au conseil d'administration du Centre de service prévu à la mi-mars. (2023-01-17)	
	Le calendrier a été adopté lors du CA du CSS en avril 2023. Un seul calendrier a été fait pour tous les pavillons. (2023-04-18)	
Gestion des projets (P) (2023-01-17)	Mme Gagnon informe le SES qu'ils sont en recherche de solution, car avec la venue l'an prochain des classes Montessori à Laure-Conan, une aile complète leur sera réservée. Le CSS songe à partager les locaux des autres ailes entre la FP, la FGA et le SAE. (2023-01-17)	
	Afin de libérer des locaux à Laure-Conan, le secteur Vente-conseil ira à l'Oasis. Quelques rénovations sont à faire afin de rendre certains locaux du Centre Laure-Conan adaptés à des cours magistraux. Le projet avance bien, mais Mme Cléroux amène des inquiétudes en lien avec l'accessibilité à l'atelier, le stationnement extérieur, etc  (2023-04-18)	
Autre sujet		
a. Test d'air Laure-Conan (S) (2023-01-17)	M. Dufour rapporte que plusieurs enseignants ont des maux de tête fréquents depuis le début de l'année. Des tests auraient été faits, mais ils sont incapables d'avoir les résultats. Les enseignants du pavillon doutent de la qualité de l'air. M. Boily communiquera avec le gestionnaire administratif et le centre posera les actions si nécessaire afin de s'assurer de la santé et la sécurité des travailleurs. (2023-01-17)	
	M. Dufour a reçu l'information que l'air était sec, mais n'a pas reçu de copie des résultats de l'analyse. Si une donnée était ressortie dangereuse pour les employés, des actions auraient déjà été faites.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	M. Dufour ajoute que les informations relevées par les tests de dioxyde de carbone inquiètent beaucoup les gens. Ils ont été informés que sur une période de 8 heures, même si le taux moyen dépasse 2000 PPM, il n'y a aucun danger. Cependant, M. Dufour précise que le test dépassait déjà le taux recommandé à 9h45 le matin. Le CSS mentionne que le taux prévu de 2000 PPM est un taux préventif. Selon la norme, le taux serait de 5000 sur une moyenne de 8 heures avant que ce soit dangereux. Le CSS et le SES conviennent qu'il faudrait que le personnel ait plus d'informations détaillées à ce sujet et qu'il faut les rassurer. Le suivi sur la qualité de l'air sera enchâssé dans le plan de prévention. (2023-04-18)	
2. Organisation scolaire (P)	Dépôt par le CSS du suivi de la clientèle 22-23. Ce tableau représente les groupes en cours actuellement. On note une baisse de clientèle. Deux publicités ont été créées afin de valoriser et faire connaître la formation professionnelle. Mme Cléroux a lancé une invitation à Services Québec pour le mois d'août afin qu'ils puissent visiter les pavillons pour mieux promouvoir la FP lorsqu'ils référeront un élève de leur programme. Le budget pour l'an prochain sera presque pareil à cette année. M. Boily mentionne que si les cohortes de 24 élèves étaient à 25, le financement augmenterait et permettrait de décoller 2 cohortes supplémentaires dans 2 ans. Le CSS démarre les cohortes dès qu'ils sont en mesure de le faire. Le volet métier-études amène un meilleur taux de persévérance.	
3. Sécurité d'emploi (P)	Le CSS fera la sécurité d'emploi ce jeudi 20 avril et le déposera au SES par la suite. Le dépôt officiel se fera lors du CRT-Jeunes.	
4. Cours d'été (S)	Le CSS informe le SES qu'il n'y a que la cohorte de SASI accélérée qui offrira des cours d'été. Mme Gilbert précise de prévoir du personnel de soutien, car ça été un enjeu l'an dernier.	
5. Liste de rappel versus autorisation d'enseigner (S)	Mme Gagnon a fait un état de situation des personnes sur la liste de rappel et les autorisations d'enseigner et il n'y a pas d'écart majeur, donc elle ne croit pas qu'un amendement à la convention soit nécessaire. Elle propose plutôt de faire une rencontre individuelle avec les individus concernés, les ressources humaines, la direction et le Syndicat. Le SES s'est informé auprès des avocats de la Fédération (FSE) sur l'impact de la perte de la qualification légale sur l'inscription sur les listes d'ancienneté et de rappel, comme ce dossier relève de la convention et non de la qualification, c'est au CSS de le gérer. Après plusieurs discussions, Mme Gagnon présente un projet d'entente. Tous les membres du comité sont en accord avec le texte qui se résume à dire que les enseignants qui ont perdu leur qualification légale devront démontrer, avant une date à fixer, les démarches qu'ils ont entrepris pour garder leur qualification. Mme Gagnon mentionne qu'il sera important de bien informer les gens	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	et annoncer la nouvelle pratique. Il est décidé de procéder avec des rencontres individuelles où l'enseignant apportera la preuve de ce qu'il a fait, le CSS analysera ensuite et se positionnera. Une rencontre d'information sur les autorisations d'enseigner se tiendra en virtuel le 15 mai à 16 h 15 avec le Syndicat et les enseignants.	
6. Liste de rappel secrétariat/comptabilité (P)	M. Boily explique que le CSS désire faire des sous-spécialités, soit le secrétariat et la comptabilité. Les raisons sont la formule pédagogique qui a changé, la capacité lors de remplacement, le débalancement des permanences et les affichages respectifs. Cela permettrait d'offrir une meilleure stabilité aux élèves. Le CSS désire consulter les membres pour diviser la liste de rappel. Mme Gagnon propose la séquence suivante : créer un premier projet de liste basé sur les critères de capacité, ensuite la formation et enfin l'expérience (600 h). La liste serait envoyée aux enseignants et ceux qui ne sont pas à l'aise auraient jusqu'au 1er juin pour demander de changer de sousspécialité. Mme Gagnon ajoute qu'une personne qui a les 2 capacités aurait la possibilité de choisir dans quelle liste elle désire être. Le SES s'informe de la procédure en cas de remplacement. Si l'enseignant a les capacités, il décidera s'il accepte ou non.	
	Une rencontre pour consulter les enseignants concernés se tiendra et le SES y sera.	
7. Entente sur le mécanisme d'octroi de contrat à la FP (S)	Selon le SES, l'entente est signée, mais pour le CSS, elle sera en application seulement lorsque le CSS en aura reçu copie. Mme Gagnon rappelle le fonctionnement du régulateur de contrats.	
8. Réajustement d'horaire- consultation <b>(S)</b>	Le Syndicat informe le CSS qu'une TOS a réorganisé l'horaire d'un enseignant en raison des heures de stages, sans en discuter avec la direction et sans aviser l'enseignant concerné. Mme Cléroux mentionne que la TOS a été informée et a compris. M. Boily ajoute que la supervision de stage devrait être davantage balisée pour éviter ce problème. Il anticipera le pourcentage d'abandon pour calculer les heures de stage et en redonnera durant l'année pour ajuster.	
9. PAB accéléré CSS-CIUSSS <b>(P)</b>	Le CSS a vérifié la façon dont le l'AEP du PAB accéléré est financée. M. Boily informe le SES que lorsque le ministère impose une formation, celle-ci est financée entièrement, peu importe le nombre d'élèves, alors que les autres AEP sont financés à l'aide de partenaires.	
10. Fonctions et responsabilités (P)	M. Boily informe les membres du comité qu'une troisième version des fonctions et responsabilités sera envoyée en consultation aux enseignants pour être officialisée en mai. Le CSS et le SES désire en avoir une copie lorsqu'elle sera terminée afin de	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	s'assurer qu'elle respecte l'entente nationale. Mme Cléroux amène un questionnement sur les journées tempêtes. Comme il n'y a aucune clause à ce sujet dans la convention collective, la procédure à appliquer lors de journées tempête sera balisée dans les fonctions et responsabilités.	
11. Retour sur le RAC (P)	M. Boily a commencé le descriptif de tâche afin que les personnes intéressées sachent vraiment ce que ça implique. Lorsque le choix de tâche sera envoyé, le CSS ajoutera le descriptif et un Form pour connaître leur intérêt. Ensuite, le CSS rencontrera les personnes concernées. Afin d'assurer un meilleur partenariat avec les entreprises, M. Boily tente le plus possible de ne pas changer une équipe complète dans un milieu. Le SES est d'accord tant que le CSS respecte les listes et qu'il n'y ait pas d'obligation. A la question de Mme Gilbert s'il respecte l'amplitude de 8 heures, Mme Gagnon précise qu'ils doivent répondre aux différents besoins des entreprises. Le SES mentionne qu'une entente peut être possible s'il y a un léger écart avec la convention collective, mais qu'il doit y avoir discussion.	
12. Autre sujet	Aucun sujet n'est ajouté.	